



Depot Public Works of N.B.

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 18 NOVEMBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

ST-PIERRE IRA AUX ASSISES

Après avoir entendu le témoignage de Charlie Magoon et le rapport de l'autopsie, par le docteur A. M. Sormany, le magistrat de Police décide que St-Pierre devra subir son procès.

LES PLAIDOIRIES

Le second chapitre du drame affreux, qui a passionné l'opinion publique depuis un mois, s'est terminé vendredi dernier, alors que le magistrat de police, M. J.-B. Michaud, a décidé de renvoyer l'accusé William St-Pierre devant les assises criminelles. Le président du tribunal en est vite venu à cette décision après l'éloquent plaidoyer du procureur de la couronne, Mre James P. Byrne. Les témoignages qui ont été rendus à la séance de vendredi soir, le 13 courant, ont apporté de nouvelles lumières dans cette affaire de l'assassinat de Mademoiselle Minnie Stevens, le soir du 11 octobre dernier. Le jeune Magoon a enfin rendu son témoignage qui était attendu avec tant d'anxiété. On jugera à la lecture, combien est grave la version de ce jeune garçon. Son témoignage apporte le dernier anneau à la chaîne de preuve de circonstance qu'on avait déjà amassé contre l'accusé St-Pierre. Ce dernier devra alors subir son procès devant les petits jurés au prochain terme des assises criminelles, qui devrait se tenir au mois de mars prochain. D'ici là, le calme se rétablira sans doute, bien que la monstruosité de ce crime empêche d'effacer le souvenir qu'il a laissé parmi notre population. St-Pierre devra demeurer en prison jusqu'à son procès.

Une affluence nombreuse de gens assistait à la dernière séance de l'enquête préliminaire vendredi soir. La salle d'audience était tellement bondée de monde que le magistrat de police, les avocats et les journalistes eurent toutes les peines du monde à se frayer un chemin pour arriver à la table où se tenaient les délibérations. Les femmes étaient encore très nombreuses et il nous est pénible d'avoir eu à constater à chaque séance une si grande assistance féminine. Plusieurs incidents ont eu lieu au cours de cette séance qui s'est terminée à une heure du matin. Le procureur-général a un moment, se leva pour protester contre les insinuations personnelles qu'il prétendait être le sujet de la part de l'avocat de la défense Mre Leblanc. A plusieurs reprises le président du tribunal menaça de faire évacuer la salle car l'assistance donnait trop de fil à leur expansion. Plusieurs fois, la foule a manifesté en attendant certaines remarques qui étaient faites par les avocats, et le magistrat dut leur rappeler souvent que l'affaire qu'on jugeait était trop sérieuse pour que l'on se permette de rire.

Un incident très amusant à tout de même en lieu, et qui a amené une longue discussion entre les parties sur le mérite d'une demande du procureur général. C'est au moment où le jeune Magoon est venu ren-

dre témoignage que cet incident est survenu. Tous les témoins jusque là avaient pris place au côté de l'accusé et quand arriva le tour du jeune Magoon, le procureur de la couronne demanda la faveur de faire asseoir le témoin de l'autre côté de la table, près de lui. Dans cette position, le témoin faisait face à l'accusé St-Pierre. Mre Leblanc s'objecta à cela et après une longue polémique entre les avocats, le président du tribunal jugea qu'il ne voyait pas d'objection sérieuse à acquiescer à la demande du procureur de la couronne. Alors, Mre Leblanc se leva et déclara qu'il retirait son objection à la condition que lorsque ce serait des jeunes filles qui viendraient témoigner, on lui accorderait au moins la faveur à lui, de les faire asseoir près de lui. Cette remarque amusa beaucoup les gens et le magistrat fut même obligé de demander l'ordre car il semblait y avoir des gens qui en viendraient pas de la remarque spirituelle du savant avocat de la défense. A huit heures et quart, l'accusé St-Pierre, contrairement à ce qui s'était passé dans l'après-midi, entra escorté du shérif qui alla le conduire jusqu'à cette place cette fois. Un murmure se fit entendre parmi la foule et tous les yeux étaient tournés vers St-Pierre qui avait conservé encore l'attitude qu'il a prise au commencement de cette enquête. Le jeune Magoon suivit quelques minutes après et alla se placer sur les sièges qu'on réservait aux témoins.

Tout-à-coup, on vit près de la porte d'entrée une poussée générale. Toute l'attention se porta vers cet endroit. C'était le magistrat de police, M. Michaud qui essayait de se frayer un passage pour se rendre à sa place. Le procureur général et les avocats de la défense avaient eu les mêmes difficultés quelques minutes avant. Certaines personnes, profitant du chemin qu'on faisait aux officiels de la cour, se glissèrent derrière eux, et ainsi s'assurèrent une place sur la première rangée.

Le théâtre *Star* ou l'on donnait une vue magnifique ce soir-là, ne devait pas contenir une grande foule car toute la population s'était donné rendez-vous à la cour de police. Heureusement que ce n'était pas un soir de *seriat* ou une vue de Charlie Chaplin. Ainsi on ne perdait rien. Un certain nombre de gens n'eurent pas le courage d'écouter la séance jusqu'au bout, mais il restait encore une assez grande foule lorsque le président du tribunal ordonna à l'accusé de se lever, lui ayant demandé si il désirait dire quelque chose, l'accusé répondit par son avocat, Mre Leblanc, qu'il n'avait rien à dire. Cette scène était très solennelle et marquée

par un silence grave. On aurait pu entendre voler une mouche, dans cette enceinte de la cour, où, quelques minutes avant, le magistrat et les avocats avaient peine à s'entendre, les journalistes ne pouvaient pas saisir ce qui se disait dans la bouche des témoins, parce que la foule était trop bruyante.

Le magistrat rendit alors la décision qui voulait que St-Pierre dut subir son procès devant les petits jurés au prochain terme des assises criminelles. Le point final venait de se poser à ce second chapitre du meurtre de Mademoiselle Stevens.

Nous donnons aujourd'hui quelques-uns des témoignages qui ont été rendus au cours des séances de l'après-midi et du soir. Aujourd'hui encore, l'espace nous manque pour tout publier, mais nos lecteurs nous saurons gré de leur donner presque textuellement les témoignages les plus importants qui ont été rendus au cours de ces deux séances. La semaine prochaine nous compléterons, en publiant la copie que nous avons préparée et qui est aussi intéressante que tout ce que nous avons publié jusqu'ici.

Les Témoignages
M. Denis Martin, commentant d'auto à Edmundston est entendu ensuite. Le 12 octobre à 1.30 hrs p. m. il a quitté le bureau de poste pour se rendre chez le barbier Boudreau. D'après ce qu'il a entendu chez le barbier et après avoir parlé au maire le Dr Simard il s'est rendu voir le shérif. Il s'est fait raser et avec le barbier Alb. Villeneuve s'est rendu sur les lieux du crime. Il a vu le sang sur le penchant de la falaise. Il a rencontré Mlle Bossé et s'en est allé chez elle. Il a rencontré Bélanger l'agent de l'immigration et tous deux se sont rendus au Royal pour s'informer de deux étrangers qu'ils soupçonnaient être mêlés à cette affaire et ils découvrirent qu'ils étaient partis la veille dans la soirée. De là ils se sont rendus chez le coroner qui les a référés au chef de Police qu'ils ont conduit sur les lieux du crime. Il est parti immédiatement après cela car il était appelé ailleurs. C'est tout ce que le témoin connaît de l'affaire.

Léon Gagnon, employé au C. N. R. connaît l'accusé St-Pierre. Il a vu l'accusé le 11 octobre au Théâtre. Entre 10 et 11 heures il a rencontré l'accusé comme il sortait du Théâtre. Ce dernier lui a demandé s'il (le témoin) allait à la danse. St-Pierre lui a raconté une histoire de bataille qu'il aurait eue sur le chemin de l'Iroquois. Un homme l'aurait frappé d'abord et il en aurait frappé un autre en le prenant par le cou, c'est pourquoi St-Pierre disait qu'il avait du sang, car le sang qui jaillissait de la figure de l'homme aurait

taché ses habits et qu'il avait été obligé de changer d'habit. Mac Martin est venu parler à l'accusé et le témoin se rappelle les avoir entendu parler qu'ils étaient en perte dans les recettes. Le témoin raconte que lorsque St-Pierre lui expliquait sa bataille, il a senti que sur ses mains et dans sa figure une sueur suentait. Le témoin déclare que l'accusé ne paraissait pas nerveux, à une question que lui pose Mre Leblanc.

Le Dr A. M. Sormany est le témoin suivant. Il a fait l'autopsie du cadavre de la victime en compagnie des Dr. Laporte et Simard et il produit le rapport qui a déjà été lu à l'enquête du coroner. Le procureur de la couronne demanda au Docteur Sormany à quoi doit être attribué la mort de Mademoiselle Stevens et le témoin déclare que c'est par submersion. Il croit que la victime était seulement privé de connaissance quand elle est tombée dans l'eau. Il conclut, de l'examen fait avec ses confrères que les blessures ne pouvaient pas causer la mort dans un bref délai et que si la personne avait eu les soins requis par son état immédiatement il y avait des chances qu'elle soit sauvée. Par les marques de violence que le corps portait il était assez facile de deviner qu'il y avait eu lutte. L'aspect que présentait la figure de la victime n'était pas celui qu'on trouve quand la strangulation a été pratiquée.

Eddy Albert, barbier à Edmundston. Le soir du 11 octobre vers 10 ou 11 heures il a vu St-Pierre à la danse au "Star Hall". A la première danse il a parlé à St-Pierre et ce dernier lui a demandé ce qu'il pensait de son habit. Il lui raconta qu'il avait dû se changer d'habit car il s'était battu à la Rivière Verte avec trois hommes. Le témoin corrobore le témoignage de Léon Gagnon excepté qu'il ne rapporte pas que St-Pierre avait changé d'habit parce qu'il y avait du sang dessus. Le lendemain, l'accusé est allé chez lui pour se faire raser. Il lui a encore parlé de sa bataille de la veille, à peu près dans les mêmes termes. Il a dit au témoin que Mack Martin était un peu choqué parce qu'il (St-Pierre) était arrivé en retard. Mercredi, il a rencontré l'accusé. Il lui a parlé du meurtre comme d'une chose honteuse. Le témoin lui a dit que des soupçons pesaient sur lui (St-Pierre) parce qu'il était arrivé en retard à la danse, et St-Pierre lui a dit qu'il n'en savait rien encore. Le témoin n'a rien à dire à part cela.

Madame Henri Lavoie de cette ville entre dans la boîte. Elle habite sur la rue Emerson. Elle ne connaît pas l'accusé. A huit heures et trente ou quarante-cinq minutes elle s'est couchée et quelques minutes ensuite elle a entendu dix ou trois cris qui l'ont surprise. Elle s'est levée de sur son lit et est allée à la fenêtre pour savoir ce qui se passait, en regardant vers la maison de M. Allen Emerson. Elle n'a pu rien découvrir d'anormal. C'est environ une demi-heure après s'être couchée qu'elle a entendu les cris mais le témoin ne peut

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$4.100.000.00
Actif total, au delà de \$39.000.000.00
106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argentés toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argentés confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

F. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, - - QUE.

pas dire quelle heure il était exactement car elle n'a pas regardé à l'horloge. Les cris qu'elle a entendu lui ont paru ceux d'une personne qu'on étouffe.

Charlie Magoon

Le témoin est âgé de 14 ans. A la demande du procureur de la couronne, il répond avoir déjà comparu devant une cour. Il sait que sous serment il doit dire la vérité, que seulement la vérité, que sinon il n'ira pas au ciel. Il connaît St-Pierre depuis 4 ou 5 ans. Il est employé au Western Union comme messenger depuis deux mois. Il connaissait la victime Mademoiselle Stevens. Il était présent là, quand le corps fut retrouvé dans la rivière, le mardi, 12 octobre, dans l'après-midi. Le soir du 11 octobre, il avait plusieurs télégrammes à délivrer qui lui avait été remis par Mademoiselle Miller qui est en charge du bureau du télégraphe. A huit heures et quinze minutes, il partait du bureau du télégraphe, s'engageant dans la rue Victoria. Quelques pas faits, il rencontrait l'accusé près de la pharmacie York. Ce dernier lui a offert de prendre un coup en montrant une bouteille, mais le témoin a refusé. L'accusé, en voyant son refus, a dit à Magoon de n'en pas parler et "lui donne vingt cinq cents" en le chargeant d'offrir ses compléments à sa sœur. Après avoir laissé St-Pierre, il est entré à l'hôtel Windsor, où il a parlé aux jeunes filles dans la cuisine. De là, le témoin a continué vers chez Fraser, en passant par le pont près de la gare du chemin de fer Temiscouata, ou il avait un télégramme à délivrer. Comme il n'y avait personne à ce bureau, il a continué son chemin, s'arrêtant d'abord au "Masonic Hall" et de ce dernier endroit il se dirige vers chez M. Bellier pour délivrer un télégramme. Quelques minutes après cet arrêt, il reprenait la route, se dirigeant vers

la rue Emerson, où il s'est engagé, car il avait un télégramme pour chez M. Willie Albert. Il a vu St-Pierre, assis sur la clôture près de la maison de chez M. R. England. L'accusé, cette fois-là encore, lui a offert de la boisson, mais le témoin refusa de nouveau. Voyant cela, l'accusé a pris la bouteille d'une main et frottant dans sa poche avec l'autre main, il produisit un "roll" de billets de banques qu'il offrit au témoin. Ce dernier refusa car offre généreuse et l'accusé remettant les billets dans sa poche en sortit vingt cinq cents et le donna au témoin qui accepta de le prendre. Le témoin après quelques mots échangés avec l'accusé continua son chemin. Comme il se trouvait au milieu de la rue, retournant la tête, il aperçut St-Pierre sauter au bas de la clôture, se diriger vers le bas de la falaise. Le témoin retourna sur ses pas, et passant de l'autre côté de la clôture pour voir ce qui se passait, il aperçut St-Pierre qui descendait la cote, arrêtant un instant près du poteau et ensuite continuant vers le bord de la rivière. L'accusé s'est assis à terre et regarda l'eau pendant quelques instants. Au bout de quelques minutes, St-Pierre se leva et s'engageait dans la direction du Pont, vers l'école et suivant dans sa marche le bord de la rivière. Le témoin a regardé St-Pierre s'en aller jusqu'à perdre de vue. Ensuite, il est retourné dans la rue Emerson pour aller délivrer le télégramme chez M. Willie Albert. Il n'a pas vu M. Frank Bourgoin chez M. Albert. En sortant de là, il s'en est allé au bureau de Poste, où il a rencontré une couple de ses amis. En partant de ce dernier endroit, le témoin s'est rendu à l'hôtel Windsor, où il a fait jouer des records sur le Victrola. Il mit sur la machine deux morceaux d'abord qu'il n'a pas aimés et les a arrêtés de suite, il a fait jouer ensuite quatre records. Suite à la quatrième page

ASSURANCES ET TYPEWRITERS

SUN LIFE DU CANADA. La plus grande compagnie d'assurance sur la vie du Canada, sans exception.

TRAVELLERS DE HARTFORD. La plus grande compagnie d'assurance contre les maladies et accidents du monde entier, sans exception.

HARTFORD DE HARTFORD. Cette compagnie d'assurance contre le feu a 110 ans d'existence, et est une des meilleures des Etats-Unis.

TYPEWRITERS

REMINGTON et SMITH PREMIER. Je suis agent pour le comté de Madawaska, pour ces machines à écrire qui sont reconnues les meilleures.

Venez me voir à mon bureau au Palais de Justice, de 10 heures à midi, et de 2 à 4 heures de l'après-midi, ou téléphonez-moi 50-21 ou No. 3, et je me ferai un plaisir d'aller vous voir et vous donner les explications nécessaires.

J.-B. MICHAUD, Magistrat de Police, Edmundston, N.B.

NEW YORK LIFE INSURANCE CO.

(FONDÉE EN 1845) Dans les Douze Mois de 1919 la New York Life a Payé : Réclamations Mortuaires sur la vie de plus de 13,000 Assurés, au 30 Millions dessus de... 20 Millions de Polices Echues et autres bénéfices en argent à des Assurés vi- 70 Millions vants, au-dessus de... 70 Millions DIVIDENDES : Cette Compagnie a payé à ses assurés, au-dessus de 3 Millions sur de... 3 Millions PRÉTS à ses assurés, sur la seule garantie de leur police, au 20 Millions dessus de... 20 Millions Assurance en force à la fin de 1919 \$3,127,800,000.

Montant de l'Actif au-delà de UN BILLION DE PIASTRES.

Demandez notre Prospectus ! Les polices de la New York Life sont libérales et contiennent tous les avantages que vous pouvez désirer en fait d'assurance sur votre vie.

CHARLES N. BEGIN AGENT

EDMUNDSTON, N. B. Résidence : Grand Central Hotel Bureau : Chevaliers de Colomb Bloc David (3ème Etage)

L'Union Mutuelle de Portland

Assurance de VINGT ans Compagnie très populaire

A. P. LABBE GERANT ST-LEONARD, N. B.

CHEMIN DE FER TEMISCOUATA HORAIRES à partir du 10 Mai 1920 Express : Dép. Riv. du Loup, Qué. 8.00 a. m. Arr. Edmundston, Jc. 11.35 a. m. Mixte : Dép. Edmundston, Jc. 12.50 p. m. Arr. Connors N. B. 3.40 p. m. Mixte : Dép. Connors N. B. 8.00 a. m. Arr. Edmundston Jct. N. B. 9.50 a. m. Express : Dép. Edmundston, N. B. 12.30 p. m. Arr. Riv. du Loup 4.05 p. m. Heure du méridien de l'est. Service quotidien excepté les dimanches. Correspondance à Edmundston Jct avec le Pacifique Canadien et à Rivière du Loup avec tous les trains express des Chemins de Fer Nationaux. Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à A. NADEAU, Agent général du Fret et des Voyageurs.

MOULIN A VENDRE

Bonne rotary, engin neuf de 40 pouces et bouilloire de 60 pouces, avec maison et étable et 20 arpents de terre. Sur un beau chemin, à un mile de la station du chemin de fer. Le moulin est situé sur la Rivière Verte, une grosse rivière bien boisée de bois, Chances exceptionnelles pour un prompt acheteur. S'adresser à Pius Michaud Edmundston N. B. 37 p.

Les 'prix d'action intellectuelle'

LES PRIX - LES DONATEURS - LES JUGES

1 - PRIX VERSAILLES VIDÉICARRE ET BOULAIS - \$100.00 - Prix de littérature - Jury : R. P. Louis Laude, S. J., M. le chanoine Emile Chartier, M. L.-O. David, sénateur, M. Ernest Biodeau, M. Aegidius Fauteux.

2 - PRIX G. - N. DUCHARME - \$100.00 - Prix de narration française - Jury : R. P. Antonia Lamarque, O. P., Fr. Robert, des R. C., M. Fernand Rinfret, Dr Joseph Gauvreau, M. Oswald Mayrand.

3 - PRIX ALFRED THIBODEAU - \$100.00 - Prix de poésie - Jury : M. Henri d'Arles, M. l'abbé Joseph Melançon, M. Alphonse Bourgeois, M. Albert Ferland, M. Lionel Léveillé.

4 - PRIX F.-I. BÉTIQUÉ - \$100.00 - Prix de critique littéraire et de critique d'art - Jury : M. l'abbé Hector Filiatrault, P. S. S., M. l'abbé Olivier Maurault, P. S. S., M. Arthur Letondal, M. J.-B. Lagacé, M. Arthur Laurendeau.

5 - PRIX RENÉ LALELLE - \$100.00 - Prix de littérature et de sciences religieuses - Jury : R. P. Dozois, O. M. I., M. l'abbé Élie Auclair, M. l'abbé J.-B. Jeannotte, P. S. S., M. Émile Lambert, R. P. Apollinaire Gagnon, O. F. M.

6 - LÉONIDAS PERRIN - \$100.00 - Prix de philosophie et de droit - Jury : M. l'abbé Arthur Curotte, M. l'abbé Philippe Perrier, M. le juge Eugène Lafontaine, M. le juge Victor Allard, M. Antonio Perault.

7 - PRIX RAOUL DANDURAND - \$100.00 - Prix d'histoire et de politique - Jury : M. l'abbé Henri Gauthier, F. S. S., M. l'abbé Lionel Groulx, M. Thibodeau Rinfret, M. le juge J.-B. Archambault, M. Victor Morin.

8 - PRIX JULES GOSSELIN - \$100.00 - Prix de sciences sociales - Jury : R. P. Joseph-P. Archambault, S. J., M. l'abbé Edmour Hébert, M. le juge Mathias Tellier, M. Emery Beaulieu, Dr J.-A. Baudouin.

9 - PRIX RENE-T. LECLERC - \$100.00 - Prix d'économie politique - Jury : M. Edouard Montpetit, M. Georges Pelletier, M. Beaudry Leman, M. Olivier Asselin, M. Léon Lotrain.

10 - PRIX GASPARD DESHERRES - \$100.00 - Prix de travaux scientifiques et techniques - Jury : R. P. Joseph Morin, C. S. V., Dr Albert Lesage, M. Arthur Survever, Dr Ernest Gendreau, M. V.-E. Beau-pré.

CONTRAT DE LA MALLE - DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 10 décembre 1920, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, à fois par semaine, sur la route RYBALS GRAND FALLS No. 1 à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Postes de GRAND FALLS et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, ST-JEAN, N. B. ce 21 octobre 1920. H. W. WOOD, Inspecteur des Postes.

A LOUER - Deux appartements à louer chez Jos Gosselin, rue des Bungalows. \$4 \$5 p.



S. LAPORTE PHOTOGRAPHE - Seul agent pour le Madawaska de la CANADIAN KODAK Co.

Kodak Autographique qui donne l'histoire de toutes vos poses Poudre à développer. Pellicules ou Films

Albums. Boîte à développer. Assortiment complet pour les Amateurs

Liste de prix envoyé franco sur demande, aussi que Catalogue

AGRANDISSEMENT - Portraits au Crayon, Couleurs, Sépia

Votre commande par la malle sera l'objet de notre meilleure attention

S. LAPORTE, Photographe, EDMUNDSTON, N. B.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 10 décembre 1920, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, à fois par semaine, sur la route RYBALS GRAND FALLS No. 1 à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Postes de GRAND FALLS et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, ST-JEAN, N. B. ce 21 octobre 1920. H. W. WOOD, Inspecteur des Postes.

SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX - Gros flacons. - En vente partout. CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE, P. Q. Fabricant aussi les Poudres Névralgiques de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Féroces.

Avis aux Marchands - Pommes fraîches américaines (en boîte) Raisin frais de Californie Prunes fraîches de Californie Poires fraîches de Californie Ordres par la poste sollicités Kelly & Colgan 15 North Wharf, ST-JOHN, N. B.

LES PILULES ROUGES SONT VOTRE MEILLEUR REMEDE

FAIBLESSE GENERALE

Je suis mariée et mère de sept enfants. J'ai naturellement eu à beaucoup travailler, ce qui m'amena un épuisement de tout mon être. J'étais sans entrain, sans courage et mes vivres ne digéraient plus. Ayant lu les nombreuses guérisons obtenues par les Pilules Rouges, je voulus en acheter et, après en avoir pris pendant trois mois, les forces me sont revenues comme autrefois. Je considère les Pilules Rouges comme un tonique merveilleux pour les femmes épuisées. Mme J. Bérubé, 259 rue Cartier, Manchester-ouest, N.H.

EPUISÉE PAR LE TRAVAIL

Il y a un an j'étais toujours bien faible. D'avoir commencé à travailler bien jeune m'avait épuisée. Ma mère, qui avait une grande confiance dans les Pilules Rouges, m'en fit prendre. Aujourd'hui, si j'ai acquis des forces et suis courageuse à l'ouvrage, cela est dû à ce précieux remède. Nous en avons toujours à la maison au cas de besoin. Mlle Emma Messier, 59 rue Clifton, North Side, Cohoes, N. H.



Mlle Emma Messier

DYSPEPSIE NERVEUSE

Avant d'employer les Pilules Rouges je souffrais d'une dyspepsie qu'on disait nerveuse. Je ne pouvais presque rien manger sans être prise d'étouffements, de palpitations de cœur et d'étourdissements. Puis, souvent, j'avais des douleurs d'estomac et de dos. Le moindre travail me fatiguait énormément. Ce sont les Pilules Rouges qui m'ont d'abord rendu la santé et qui me l'ont conservée ensuite. - Mademoiselle Joséphine Lefebvre, Sainte-Anne de Beauport, P.Q.

Fatigue constante Douleurs dans tous les membres

J'étais depuis quelques mois à bout de forces, éprouvais des douleurs dans tous les membres et quelquefois je me sentais si fatiguée que je ne pouvais bouger. J'essayais toutes sortes de toniques, mais je restais toujours faible. Les Pilules Rouges ont été le remède le plus efficace que j'ai employé; douze boîtes m'ont guérie. Depuis trois ans, je prends chaque année, quelques boîtes de Pilules Rouges pour me conserver toujours la même vigueur. Mme Charles Savard, 491 rue Saint-Patrice, Ottawa, Ont.



Mme Charles Savard

Mauvaise digestion Vertiges, Insomnies

Deux maladies prématurées, qui s'étaient succédées à quelques mois d'intervalle seulement, m'avaient affaibli extrêmement et avait jeté le désordre dans tout mon système. Mauvaise digestion, constipation, maux de tête, vertiges, insomnies, c'était ce que j'avais à souffrir. J'étais depuis quatre mois dans cet état, lorsque je décidai d'employer les Pilules Rouges sur les instances d'une voisine qui avait été guérie par ce remède. J'en prends depuis deux mois seulement et déjà je me sens bien. Je suis si heureuse d'avoir enfin trouvé ce remède dont les effets sont rapides que je saurai y recourir dans les mauvais jours. Mme Moïse Houle, 10 rue Lévis, Saint-Sauveur, Québec.

CHOC NERVEUX AFFAIBLISSEMENT

Je m'étais remise, il y a quelques années, d'un choc nerveux occasionnant des crises fréquentes et alors j'avais de fortes transpirations suivies de frissons. Un médecin m'avait soignée durant dix-huit mois sans rien changer à mon cas et je fus on ne peut mieux inspirée de prendre des Pilules Rouges. Tout dernièrement, ayant à donner des soins à un bébé et me trouvant bien affaiblie, les mêmes crises nerveuses tentèrent à revenir. J'ai aussitôt eu recours aux Pilules Rouges qui m'ont donné des forces et ont calmé mes nerfs. Mme Z. Marcoux, 35 rue Smith, St-Roch, Québec.

DOULEURS DE REINS

J'étais atteinte depuis deux ans de douleurs de reins que je ne savais à quelle cause attribuer et je me sentais extrêmement lasse toujours. Je me mis à prendre des Pilules Rouges, pensant qu'en me faisant saigner elles éloigneraient mes maux, rétabliraient ma santé. En effet, je fus bientôt remise et possédais plus de force que jamais. Mademoiselle Jeanne Ouellette, 18 rue Lévis, Shawinigan Falls, P. Q.

DOULEURS INTERNES

Avant de prendre des Pilules Rouges je me faisais traiter par un médecin pour la faiblesse et des douleurs internes que je ne pouvais plus supporter. Il me fallait nécessairement une opération, disait mon médecin, mais je n'ai pas voulu y consentir et les Pilules Rouges que j'ai employées m'ont fait tant de bien que mes craintes de l'opération se sont dissipées. J'ai acquis beaucoup de forces; je me porte bien maintenant et j'ai confiance que l'opération n'est pour toujours évitée. Mme A. Collin, 441 rue Drolet, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES au No 274 rue St-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les femmes malades, qui ne pouvant venir voir notre médecin, sont invitées à lui écrire. Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE limitée, 274 rue St-Denis, Montréal.

CARTES D'AFFAIRES

Dr. OLIVIER J. CORMIER
Chirurgien-Dentiste
A l'ancien bureau du Dr. Z. Vézina
chez M. Jos. Gagné, près de
l'hôtel Royal

Dr. E. R. KAY
Chirurgien-Dentiste
Gradué de Philadelphie
Bureau dans le Nouveau Bloc David
Toutes sortes d'ouvrage dentaire
promptement exécuté.

FRED L. HEBERT, D.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Gradué de l'Université de Montréal
Bureau voisin de l'édifice J. David

Max. D. Cormier
Avocat, Notaire Public
Edmundston, N. B.

A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
Edmundston, N. B.

CANADA HOTEL
MICHEL GAGNON, PROP.
ANDERSON SIDING, N. B.

ALFRED ROY, B. A. Sc.
Ingénieur Civil
72 Notre-Dame Est Edmundston, N. B.

Café Tom Kee
Dans le sous-basement de la
bâtisse de Maxime Hébert, rue St-
François.

Tom Kee Cafe
In basement of Maxime Héberts
Property, St-François St.
FIRST CLASS LUNCH ROOMS
MEALS AT ALL HOURS

Attention aux Fumeurs
et Marchands de
Tabac!

Pour avoir du bon tabac canadien garanti naturel, en feuilles ou hachés, torquettes etc. adressez vous à
LA CIE DE TABAC MONT-CALM
Négociants en gros et détail
JOLIETTE QUE.

Nous vendons au plus bas prix du marché, et aurons quand même la meilleure qualité. Demandez notre liste de prix. Toute commande par maille, recevra notre meilleure attention, qu'elle qu'en soit la quantité. Ne retardez pas, écrivez dès maintenant.

Représentant vous lire par le retour du courrier.

Nous sommes, Vos dévoués,
LA CIE DE TABAC MONT-CALM

ROBOL
(CARLETTES)

Nettoie l'intestin passeroit et combat la

CONSTIPATION

Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur du foie, etc., etc.

En vente partout 25 cent la boîte, six boîtes pour \$1.25. Expédié par la poste par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Inc., 274, rue St-Denis, Montréal.

A VENDRE

Une jument de route et d'ouvrage, voitures d'été et d'hiver, robes de corolles et harnais, etc., etc. S'adresser à A. E. THIBAUT, 41-j. n. o. Edmundston, N. B.

La fécondité surnaturelle de la France

Il me souvient qu'au plus fort de la guerre, un prêtre échappé de la servitude de nos provinces du Nord et un évêque enraciné dans son évêché en ruines, me communiquèrent l'un et l'autre des informations concordantes et pleines de réconfort.

Le prêtre m'apprenait que dans la jeunesse opprimée par le joug allemand, florissait, sous la bénédiction de l'épave, un repaire de vocations sacerdotales. Le Séminaire était devenu trop petit pour les engranger.

L'évêque me racontait que, parmi les familles éparses de son diocèse ravagé, de jeunes âmes étaient attirées vers l'autel et que leur éducation élémentaire était l'une de ses sollicitudes.

Il me revenait... en même temps, par le témoignage d'annonciateurs militaires et de prêtres-soldats, que, sur le front même et dans les tranchées, l'appel divin retentissait pour certaines âmes plus haut que le fracas des bombes. Hélas! ajoutaient quelques pessimistes, il semble parfois que Dieu n'inspire à ses élus cette offrande de leur liberté que pour les préparer au sacrifice de leur vie!

Combien, parmi ces vocations héroïques, seront moissonnées en herbe! En restera-t-il assez pour repeupler nos séminaires et nos noviciats décimés par l'hécatombe?

Dieu soit remercié, il en reste!

Je ne puis encore donner de statistique générale; mais j'ai sous les yeux un exemple typique. Il y a peu de jours, j'avais l'honneur de causer avec Mgr Roland Gosselin, évêque de Moynock, auxiliaire du Cardinal archevêque de Paris. Le dévoué prélat compulsait le dossier de l'œuvre des vocations.

Ouvre admirable et riche de générosité touchante! Elle réunit, jusque dans les plus indigentes paroisses de nos faubourgs populaires de notre banlieue, des bienfaiteurs et des apôtres, qui économisent sur leur nécessaire pour concourir au recrutement et à l'entretien du séminaire, qui savent aussi, obéissant à la parole du Christ, implorer le maître de la moisson par leurs prières, leurs communions, leurs sacrifices.

Mgr Roland Gosselin m'en citait des exemples étonnants: il évoquait l'image de cette humble servante, qui met de côté la moitié de ses gages, afin de contribuer à faire un prêtre, il me montrait ces pauvres ouvrières qui, dénuées de ressources, ajoutaient à leur travail du jour, une veillée laborieuse, afin de confectionner des objets qui seraient vendus au profit de l'œuvre.

Et, à côté d'elles, cette mère douloureuse, qui apporte à l'archevêché 12,000 francs pour le séminaire, en mémoire... et en actions de grâce de la mort de son fils, tué à l'ennemi!

Et que de pénitentes et de supplications montent chaque jour à Dieu, du sein de la grande cité bruyante, en apparence accaparée par ses affaires et par ses plaisirs, pour que la Providence en fasse des apôtres, Institués depuis peu l'archiconfrérie de Marie-Immaculée, Reine du clergé, a déjà réuni, parmi les parisiens, des milliers d'adhérents, qui demandent au Seigneur de nombreux et saints prêtres!

Et Dieu répond. Le grand séminaire du diocèse a perdu cent de ses élèves, tombés à l'ennemi. Au mois d'octobre, à la première rentrée qui suivit la démobilisation, cent recrues nouvelles avaient été reçus dans ses classes. Et depuis ce jour, il s'en est présenté beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, le total des séminaristes parisiens, formés de ces vocations de la guerre et des fidélités de l'avant-guerre, s'élève à 376. On n'avait pas encore enregistré pareil chiffre.

Quelques uns de ces clercs, attirés par la réputation du grand établissement supérieurement, viennent de la province. Mais le grand nombre a été formé par la population parisienne; car le contingent propre du diocèse est de 80 nouveaux séminaristes. La guerre n'en avait fauché que 73.

Mais, si cet afflux de vocations reconforte, il contient par le détail, un enseignement plus encourageant encore. La plupart de ces nouveaux appelés sont des combattants de la

grande guerre. Ils sont de ceux que la souffrance et l'épreuve ont orientés vers l'autel. Ils représentent la gerbe surnaturelle que le Christ a voulu cueillir dans le champ du sacrifice.

Nombre d'entre eux, ingénieurs, avocats, médecins, professeurs, avaient déjà leur carrière ouverte sur leurs pas; 68 ont porté les galons d'officiers et, sur les soutes qui remplacent aujourd'hui l'uniforme bleu, l'on voit briller la flamme rouge, jaune ou bronzée, des Légions d'honneur, des médailles militaires et des Croix de guerre.

Le petit Séminaire n'est pas moins riche en recrues nouvelles. Il présente, en ce moment, cette rare particularité de compter une forte proportion de jeunes hommes, au milieu de son habituelle population d'enfants et d'adolescents. Sur les 315 élèves qui le remplissent, 150 appartiennent aux cours supérieurs; 62 ont dépassé 17 ans, dont 27 ont fait la guerre. Ces anciens combattants qui parfois, pouvait retrouver dans la vie civile, une situation déjà sérieuse, ont entendu, eux aussi dans le bruit du canon, l'appel de Dieu. Mais, n'ayant reçu qu'une instruction primaire, ils ne sont pas en mesure d'aborder

tout droit les études philosophiques et théologiques; et, courageusement, par un sacrifice obscur et persévérant, plus dur à certains moments que ce qui leur consentaient dans la tranchée, ils viennent à 23 24 ou 27 ans, se remettre à l'école. Ils veulent être prêtres et, si long et laborieux qu'il soit, ils graviront tout le chemin qui doit les conduire au sacerdoce.

Mgr Roland Gosselin me faisait remarquer que, parmi eux, plusieurs ont été formés par cette belle confrérie de St Benoît Labre, qui se recrute au sein des Patronages des Frères. Cette association ne se borne pas à donner des sujets d'élite aux syndicats professionnels autour desquels s'agglomèrent peu à peu la Fédération des travailleurs chrétiens elle offre chaque année, au sacerdoce, un précieux tribut.

Ne croiez pas qu'un tel exemple soit isolé et que le Grand Séminaire de Paris se présente, au milieu des autres séminaires et des autres noviciats français, comme une exception unique!

C'est la France chrétienne qui fleurit!

François Vuilliot

Soulagez votre Rhumatisme pour 25c.

NR le fait en améliorant la digestion, l'assimilation et l'élimination - le moyen en logique.

NR aujourd'hui - Soulagement ou pas d'argent.

Il y a trois fonctions vitales pour l'existence humaine - la digestion de la nourriture, l'extraction de sa partie nutritive et l'élimination du déchet.

Pensez à ceci: C'est l'application du succès du Nature's Remedy (Tablettes NR) dans tout ce cas où d'autres remèdes ont échoué. Des milliers ont pu obtenir un soulagement. Pourquoi payer cinq ou dix fois plus pour des remèdes incertains. Une boîte de 25c de Nature's Remedy (Tablettes NR), contenant assez pour durer vingt-cinq jours, - doit vous aider, doit vous donner un prompt soulagement et une amélioration satisfaisante ou ne rien vous coûter.

Mauvaise digestion et assimilation signifient le manque de retirer la pleine nutrition de la nourriture et cela en retour signifie souvent un saut appauvri, de la faiblesse, l'anémie, etc. Mauvaise élimination signifie une accumulation de matières de déchet qui empoisonnent l'organisme, diminuent la vitalité, le pouvoir de résistance aux maladies et conduisent au développement de beaucoup de maladies sérieuses.

Et Nature's Remedy n'est pas seulement pour le soulagement du rhumatisme. Il améliore la digestion, restaure le foie, régule les reins et l'action des intestins, nettoie le sang et purifie tout l'organisme. Vous vous sentez comme une nouvelle personne lorsque vous avez pris les tablettes NR pendant une semaine. Vous savez les remèdes dépendent et les médicaments. Maintenant faites le véritable essai. Vous aurez des résultats cette fois. Nature's Remedy est vendu, garanti et recommandé par votre pharmacien.

Le rhumatisme - dû à quelque défaut du système d'élimination et manque de mettre en liberté certains poisons du corps - ne saurait être attendu à quelque médicament qui ne corrige la condition qui en est responsable. Une personne raisonnable peut-elle attendre d'être débarrassée de douleurs rhumatismales aussi

NR TO-NIGHT-Tomorrow Alright Get a 25c Box

M. RAPHAEL DOUCET

1072, rue DeMontigny, Montréal,

affaibli au point de ne pouvoir plus travailler, se fortifie en employant les

PILULES MORO



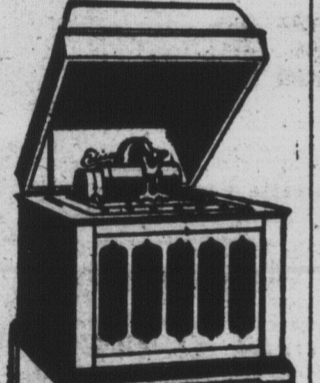
M. RAPHAEL DOUCET

"Malgré une faible constitution, j'ai toujours travaillé et tenu ferme à l'ouvrage. En avançant en âge les fatigues se sont fait ressentir plus fortement, puis ce fut un épuisement général. Je ne mangeais plus et devins incapable de travailler. En employant les Pilules Moro je me suis fortifié; l'appétit est revenu, la digestion se fit parfaite et je pus bientôt retourner à l'ouvrage. Je me sens maintenant tout rajeuni et ai bonne santé. M. Raphael Doucet, 1072 rue DeMontigny, Montréal.

HOMMES MALADES, écrivez à la Compagnie Médicale Moro qui vous indiquera les moyens de réfaire vos forces et de recouvrer votre santé. Demandez un blanc de traitement qui vous aidera à donner les détails voulus.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de médicaments. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 273, rue St-Denis, Montréal.



The World's Greatest Phonograph VALUE!

Every day the capability of Edison's wonderful Amberola phonograph over such high-priced "talking-machines" and commercial phonographs is becoming more widely recognized. We don't ask you to buy an Amberola without investigating other phonographs - we welcome comparison. But we do ask you not to buy any phonograph before you have listened to

Edison's New Diamond AMBEROLA

Compare the pure tone of the Amberola with the shrillness and metallic sound of commercial phonographs. Compare the Amberola's permanent Diamond Point Reproducer with the cost and bother of changing needles. Compare the long-lasting Amberola Records with fragile "talking machine" records. This makes your choice. That is all we ask. Payments arranged to suit your convenience.



EDDIE J. ALBERT AGENT EDMUNDSTON

Overland Confort avec Economie La Nouvelle Auto Canadienne
HENRI LAFOREST, Agent Edmundston, N. B.
Bureau principal et usines Willys-Overland Limited, Toronto, Canada.

Une Terrible Tragédie

Notre comté pleure la mort de Charles L. Cyr, ancien député, tué instantanément par une locomotive de C. N. R.

Samedi soir, le 13 courant, comme une trainée de poudre, la triste nouvelle de la mort accidentelle de Charles L. Cyr se répandit dans les comtés de Madawaska et Victoria et dans le nord du Maine. Prise de stupeur et horrifiée, la population qui le connaissait si bien se demandait s'il était bien vrai que l'entrepreneur et sympathique jeune homme de St Léonard venait de trouver une fin aussi subite et aussi terrible. La nouvelle fut bientôt confirmée et jeta un voile de deuil sur les deux cotés du haut St-Jean.

Samedi matin, "Charley", comme tout le monde le nommait, partit de chez lui tout joyeux et de bonne humeur, comme il l'était toujours d'ailleurs, pour une courte excursion de chasse à Longley, le long du Transcontinental, où il avait fait construire un camp de chasse pour accommoder lui et ses amis dans leurs excursions de chasse à l'original et au chevreuil. Entre cinq et six heures du même jour, accompagné de M. Jos Michaud, un sectionnaire, il descendait, en "hand car", la pente de Summit, à quatre milles de Longley, lorsque, tout à coup, une locomotive, sous les soins de l'ingénieur P. A. Mitchell et du chauffeur Louis A. Voyer, qui descendait à reculons arriva sur eux dans une courbe prononcée. Le défunt cria : "O mon Dieu, les chars" et M. Jos Michaud sauta se fracturant un bras. Monsieur Cyr qui était assis sur une planche placée sur le "hand car" tourna et tomba entre les rails, avant de pouvoir sauter comme le fit son compagnon. Les employés de la locomotive virent Michaud et stoppèrent. Quelle ne fut pas leur surprise de constater qu'un autre était tout mutilé sous la locomotive qui l'avait traîné quelques arpents. Charles L. Cyr avait été tué instantanément. Il avait un bras arraché et la tête fracturée. La mort avait fait son œuvre et le populaire hôtelier et commerçant de St-Léonard n'était plus.

Le coroner Ryan de Grand Falls fut appelé, mais il constata, après connaissance des faits, qu'une enquête n'était pas nécessaire. Le surintendant du Transcontinental, M. W. J. Atkinson, tint une enquête à St-Léonard pour faire rapport aux autorités des chemins de fer Nationaux.

Charles Léon Cyr était né à Hamelin Plantation, dans le comté Aroostook, le 24 février 1878, fils de Siméon Cyr et de Suzanne Thibodeau. Après avoir fréquenté l'école paroissiale, il entra au collège de Van Buren et obtint son diplôme de cours commercial avec honneur. Il y a quelque vingt ans, il achetait du côté canadien, la propriété du défunt James Mailey et devint citoyen britannique après naturalisation. Entrepreneur et actif, il acheta d'immenses terrains à St-Léonard et construisait une hôtellerie des plus modernes, connue sous le nom de Hôtel Cyr. Ce magnifique hôtel fut détruit par les flammes le 9 octobre, 1919, mais M. Cyr, sans se décourager par ce revers, commença immédiatement un hôtel plus spacieux que le premier, lequel ouvrit au public le 14 octobre dernier. Un mois après, les voyageurs apprirent le malheureux accident dont il eut la victime.

À l'âge de 30 ans, Charles Léon Cyr brigua les suffrages des électeurs du Madawaska, avec le Colonel J. W. Baker, et était élu député à la législature provinciale avec une majorité de 500 votes. Aux élections de 1912 et 1917, il ne fut pas si chanceux, mais il continua tout de même à porter un grand intérêt aux choses publiques dans le but seul d'être utile à ses concitoyens. Il fut aussi membre du conseil municipal, et, lorsque St-Léonard fut incorporée, le printemps dernier, il fut prié d'accepter par acclamation la fonction de maire de la nouvelle ville, ce qu'il refusa. Il fut directeur de la banque Van Buren Trust Company, à Van Buren, pour plusieurs années. Son activité le porta vers beaucoup d'entreprises, le commerce du foin, des patates, etc., etc. Le tout dans le but d'aider à son entourage et aux cultivateurs dont il était l'ami sincère.

En 1900, il épousa Mlle Annie M. Pelletier de Grand Falls, fille de M. Archille Pelletier. De cette union naquirent plusieurs enfants dont quatre, trois filles, lui survivent. Ce sont : Emma, l'aînée, âgée de 13 ans, Corinne, Pauline et Suzanne, la plus jeune âgée de 9 ans. Les autres enfants sont morts en bas âge. Son père, M. Siméon Cyr, un respectable vieillard de Van Buren lui survit; une sœur, Madame Alphonse Hervieux de Edmonton, Alberta; cinq frères : Fred, commerçant de Van Buren; Joseph, aussi de Van Buren; Guy, sur la terre paternelle John qui était à l'emploi du défunt; et le docteur Paul Cyr, chirurgien-dentiste bien connu de Van Buren. M. Cyr était universellement connu et estimé dans la province et l'état du Maine, et sa mort si inopinée, à l'âge de 42 ans, dans toute sa vigueur, laisse un deuil profond et un vide irréparable. De tous côtés, on voit les regrets sincères de ceux qui l'ont connu. C'était une nature joviale, un cœur large, une main qui donnait sans arrière-pensée. Toujours prêt à rendre service, combien de pauvres lui doivent la reconnaissance de ventes priées pour ce qu'il a fait pour eux. Un citoyen de St-Léonard s'exprimait ainsi le jour des funérailles : "Personne n'était 'stuck' avec Charley Cyr". Un autre disait : "St-Léonard perd un gros morceau". Ces expressions en langage populaire, démontrent combien on ressent le vide que la tragédie du 13 octobre a fait dans son entourage.

Les tributs floraux, les bouquets spirituels et les offrandes de messes sont nombreux. Nous donnons ici la liste des fleurs envoyées et qui couvraient la chambre mortuaire : M. Siméon Cyr, grand cousin d'œillets; la famille Cyr, un arche de fleurs en œillets blancs; M. et Mde Jos S. Cyr, couronne d'œillets; M. et Mde Fred S. Cyr, gerbe de chrysanthèmes; M. et Mde Guy Cyr, gerbe de chrysanthèmes; M. et Mde Paul Cyr, une croix de roses rouges; M. et Mde docteur Guy et M. A. Pelletier, une gerbe de roses et d'œillets; M. M. W. M. Bird, J. J. Walsh, Jos Desjardins, John Bourgois et A. J. Wadsworth, un C en œillets et roses; M. et Mde F. L. Cyr, gerbe roses et chrysanthèmes; les commissaires voyageurs de St-Jean et Fredericton, une couronne de roses et œillets; M. et Mde Raymond Devost, couronne de roses blanche; les Elks, couronne de chrysanthèmes; M. et Mde Tinden, une gerbe d'œillets; M. et Mde Fortier, un bouquet d'œillets; M. H. A. Gagnon et famille, un bouquet d'œillets; M. et Mde M. W. M. Stevens, W. J. Atkinson R. W. Hammond et J. W. Hall, un cousin; M. Frederick Philipp Robinson, un bouquet de violettes; M. et Mde A. G. Perreau, double couronne de roses et chrysanthèmes; M. et Mde J. B. Thompson, un bouquet de chrysanthèmes; M. et Mde A. J. Violette, gerbe d'œillets; M. et Mde White, une couronne de roses et d'œillets; M. et Mde Albanie Violette, une couronne d'œillets; M. et Mde docteur Violette, un bouquet d'œillets; la société W. I. W. B., une couronne de roses et d'œillets.

Les funérailles de feu Charles Léon Cyr ont eu lieu, mardi, le 16 courant, à St-Léonard, sa place adoptive, et à Van Buren, sa place natale. Des représentants de tout le Madawaska canadien et américain étaient rendus pour rendre les derniers devoirs au regretté défunt. On remarqua aussi des personnes de Québec, Fredericton, Woodstock et d'autres villes qu'il serait trop long d'énumérer. Le cortège funéraire laissa la demeure du défunt à 9.20 heures. Les porteurs étaient : M. Alphonse Labbé, David Martin, Pitre Pelletier, Mack Pelletier, Aldéric Lapointe et Jean-Baptiste Pelletier. Les entrepreneurs funéraires, M. Keegan de Van Buren et Nadeau de St-Léonard.

La levée du corps fut faite par le révérend Armand Martin de la paroisse de Ste-Anne. A la messe de requiem, le révérend Anstine Comeau, curé de la paroisse officiait avec le révérend Eloi Martin, curé de St-André, et le révérend Edmond Babin, comme diacre et sous-diacre. Mde David Martin touchait l'orgue. Le choeur de l'église du village augmenté par des chœurs de Van Buren, Edmundston et Grand

Notes Locales

Nous apprenons que M. Jean Roy de cette ville vient de faire l'acquisition de la boulangerie de M. F. J. Rice, sur la rue du Canada.

M. Napoléon Maranda, voyageur de commerce, de Lévis, était de passage à Edmundston, cette semaine.

M. L. J. Dubé, le grand fabricant de portes et chassis, à Notre Dame du Lac, a fait un court voyage dans notre ville cette semaine.

Monsieur Arthur Gaudet, inspecteur des beurries au Département de l'Agriculture pour le gouvernement fédéral, et qui réside à Memramcook, N.B., est actuellement dans le comté dans l'intérêt des affaires de son département.

Monsieur George Hébert, de la Malbaie, arrivera à Edmundston mercredi prochain, le 24, et sera l'hôte de sa mère, Madame Félix Hébert, rue Church.

MM. C. N. Begin, Wenceslas Martin et Archie Dubé, de cette ville sont revenus il y a une dizaine de jours d'un voyage de chasse au lac Miramichi. Nos chasseurs ont abattu un superbe original et un magnifique chevreuil, et l'on comprend leur joie au retour quand ils purent exhiber le fruit de leur chasse à leur nombreux amis qui les félicitèrent.

M. Sydney Laporte est revenu samedi de Québec où il a passé une quinzaine. Au cours de ce voyage M. Laporte a fait des arrangements avec plusieurs des meilleures maisons canadiennes qui s'occupent de musique. Nous pourrions bientôt admirer dans les vitrines de notre populaire photographie, un bel étalage de tout ce qui touche à l'art musical. On est actuellement à faire de grandes restaurations et le nouveau magasin agrandi sera dû aux établissements des grands marchands de musique des grandes villes.

AVIS

Je désire annoncer au public que je viens d'ouvrir une cour à bois de chauffage près de la gare du Transcontinental. Je pourrai remplir toutes les commandes reçues, soit par téléphone ou par lettre. S'adresser à B. M. CALVETTE, Edmundston, N.B. 44 6 m. p. Tél. 14-21

AVIS

Achetez votre beurre de PHILIPPE WILSON, de Blaisville, et épargnez de l'argent. Demandez nos prix. 44 2f p.

PAP-SAG

(TABLETTES)

CONTRE LA DYSPEPSIE

Aucune des maladies de l'estomac ne résiste à leurs bienfaisants effets :

Indigestion, Somnolence, Gastrite, Pituite, Vertige.

Après un repas qui fatigue, une ou deux PAP-SAG prises suivant la direction, évitent ces indigestions si souvent fatales.

50 sous la boîte, ou six pour \$2.50, chez tous les marchands, ou envoyées par la poste. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE Limited, 274, rue St-Denis, Montréal.

St-Pierre ira aux assises

Suite de la première page

Il est retourné ensuite chez lui; et comme il entrerait chez lui, il était dix heures. C'est tout ce que le témoin prétend connaître de l'affaire dans la soirée du 11 octobre.

M. Leblanc, à son tour, pose des questions au témoin Magoon. Ce dernier est pressé de questions pour savoir ce qu'il a appris à l'école du dimanche, la dernière fois qu'il est allé là. Le procureur général avait pris soin de demander au témoin s'il savait ce que c'était qu'un serment et ce dernier avait répondu affirmativement et donnait à l'appui de son affirmation, le fait qu'il suivait les cours du "Sunday School". C'est pourquoi le savant avocat de la défense questionna le témoin sur ce sujet en commençant son contre-interrogatoire. Le témoin répondit qu'il ne se rappelait pas la dernière occasion qu'il était allé à l'école du dimanche et même la leçon qu'il avait reçue. Il finit par dire que la dernière fois qu'il était allé à l'école du dimanche, le professeur a parlé du "Golden Text".

Mais le témoin ne peut pas nous dire ce qu'on en avait dit, en traitant le sujet. L'auditoire est très amusé des réponses ambiguës du témoin et, plusieurs fois, le président du tribunal est obligé de rétablir l'ordre. Une longue discussion s'engage entre les avocats des deux partis sur une question de l'avocat Leblanc qui demande au témoin si c'est M. Lawson qui lui a fait dire ce qu'il déclare devant le cour. M. Leblanc fait dire au témoin que la première fois qu'il a comparu en cour, c'est parce qu'il était accusé d'avoir battu une jeune fille de 17 ans, du nom de Turgeon, mais il se rappelle pas la punition qu'il a reçue pour cette offense. L'avocat de la défense fait dire au témoin tout les sortes de choses au sujet de son caractère. Le témoin déclare qu'il est très prompt et s'engage facilement dans les chicanes. M. Leblanc fait dire à Magoon que lorsque ce dernier a vu le corps de Mademoiselle Stevens dans le garage de M. Fournier, il ne savait rien de ce qu'il savait aujourd'hui. Magoon, en réponse à des questions il dit encore que lorsqu'il est traversé l'autre côté de la barrière pour voir ce que faisait St-Pierre, il est resté au haut de la côte, qu'il n'a pas approché de la rivière. Plus loin, dans son témoignage, il déclare qu'il s'est rendu à 5 1/2 pieds de l'eau. Les questions du savant avocat de la défense rendent plus ambiguës les réponses du témoin. Il n'y a plus rien à y comprendre dans tout ce que raconte le témoin. Le témoin déclare qu'il n'est pas sûr si lui aurait offert de l'argent ou non pour venir faire les déclarations qu'il fait, ce soir, devant la cour. Le garçon est encore pressé de question par M. Leblanc et les réponses sont en contradiction les unes des autres. Le procureur général se lève ensuite et tente de questionner le témoin sur la conversation qui aurait eu lieu entre lui et M. Lawson et le détective Crawford. M. Leblanc s'objecte violemment à ces questions et une discussion s'ensuit qui dure près d'une demi-heure. Le procureur de la couronne prétend que par le fait que M. Leblanc a demandé au témoin si c'était M. Lawson qui lui avait dit comment s'exprimer devant la cour, l'avocat de la défense avait ouvert une porte et, lui, le procureur général était justifiable de demander au témoin si c'était vrai que M. Lawson et le détective Crawford l'aurait influencé au sujet du témoignage qu'il devait rendre devant la cour. On réfère aux notes sténographiques pour savoir si M. Leblanc aurait posé une telle question. Le débat sur cette objection dure près de quarante cinq minutes et à la fin, le président du tribunal permet la question du procureur général. Le témoin Magoon est tellement mêlé avec toute cette discussion qu'il ne comprend plus rien à l'interrogatoire et les avocats ne peuvent réussir à tirer quoi que ce soit de nouveau. Le témoin se retire.

Chas T. Johnson, gérant du Théâtre Star et de la salle de danse du sous-sol. Le témoin a loué la salle de danse à Wm St-Pierre et à Mac Martin pour le soir du 11 octobre. Il se rappelle avoir vu St-Pierre entrer au théâtre, qu'il l'a pris par le bras et l'a conduit dessous une lumière rouge près d'une porte de sortie du théâtre et l'accusé lui a demandé comment il paraissait pour se

montrer en public. Je lui ai dit que je m'apercevais qu'il avait pris quelques coups. St-Pierre aurait dit qu'il venait d'avoir une terrible chicane avec 3 ou 4 hommes. Le témoin se rappelle vaguement que St-Pierre lui aurait demandé s'il avait des marques dans la figure mais la lumière était sombre et le témoin ne se rappelle avoir rien vu. L'accusé avait pris de la boisson. Il paraissait très nerveux. Il portait un habit gris. Le témoin a remarqué, quand St-Pierre dansait, que ce dernier ne portait pas un habit qui pouvait très bien se porter à une danse. St-Pierre a laissé la salle après la danse et a dit bonsoir au témoin avant de sortir. Chaque fois qu'il a vu St-Pierre dans la soirée ce dernier dansait. M. Leblanc pose quelques questions mais rien d'important apparaît dans les réponses du témoin. M. Leblanc pose une nouvelle question à l'effet de savoir si le témoin aurait fait des remarques à sa femme au sujet des observations qu'il a faites dans la figure de St-Pierre. M. Leblanc s'objecte violemment à cette question du procureur de la couronne parce que la cour ne peut admettre qu'on rapporte une conversation qui a eu lieu en l'absence de l'accusé et pour la raison aussi que la réponse du témoin amènera une autre question qui ne serait pas juste pour l'accusé. La discussion dure dix minutes sur cette objection de l'avocat de la défense. L'objection est notée et le témoin répond "oui". Le témoin se retire.

Les Plaidoiries

On appelle de nouveaux témoins, mais personne ne répond à l'appel. L'avocat de la couronne déclare alors la preuve close. M. Leblanc se lève et présente une motion, prétendant que tous les témoignages entendus dans cette enquête ne peuvent être suffisants pour conduire l'accusé devant les assises criminelles, et de ce fait il demande que son client soit libéré. M. Leblanc poursuit un long plaidoyer

pour démontrer que la couronne avait failli dans sa tâche, pour prouver que St-Pierre aurait eu quelque chose à faire dans le meurtre de Mademoiselle Stevens.

M. Leblanc reproche à la couronne de n'avoir pas produit l'habitat de St-Pierre, qui, d'après les rapports des journaux, aurait été envoyé pour être analysé par le spécialiste en la matière, le Dr Abrahamson de St-Jean. Ceci déclaré Leblanc, est une preuve et peut-être la meilleure que la couronne aurait failli dans sa tâche. Il se rappelle le témoignage de Magoon, qui, dit-il, ne peut être pris au sérieux. Ce que ce dernier a déclaré à l'enquête ne pourrait compter pour rien. Il croit que la seule déclaration importante que ce témoin aurait pu amener serait en faveur de St-Pierre, quand Magoon vient dire qu'il a vu St-Pierre assis sur la clôture à l'heure que le crime aurait été perpétré. Un criminel en une occasion telle ne serait pas resté là, sur un volcan. L'avocat de la défense dit quelques vers où il est écrit que "le crime commet la vertu à ses degrés. Un honnête homme ne peut devenir en un instant, un criminel de la dernière classe", parce que dit-il, St-Pierre à neuf heures moins dix s'entretenait avec Delaney, sur des souvenirs de Baseball, démontrant ainsi qu'il n'était pas ce qu'on le suppose aujourd'hui, l'être infâme, capable d'un acte semblable au crime qu'on l'accusait être l'auteur.

Le procureur général se lève ensuite et prononce un magistral plaidoyer dans lequel il relate toutes les circonstances de la cause et les allées et venues de St-Pierre, le soir du 11 octobre dernier. M. Leblanc a été remarquable durant ce plaidoyer par le fait que, sans même consulter une seule de ses notes, il a relaté tous les témoignages un par un, nommant chaque individu et leur histoire, sans jamais se tromper sur un seul point de tous ses témoignages. Il a parlé pendant près d'une heure sans s'arrêter une seconde. Le magistrat rendit immédiatement la décision que l'on sait.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

Remerciements

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

Pourquoi vous devez assurer votre Vie

1. PARCE QUE c'est un devoir que vous vous devez à vous-même et à ceux qui dépendent de vous.
2. PARCE QUE du moment que votre vie est assurée, si vous mourrez, votre succession est augmentée du montant de votre police.
3. PARCE QUE la mort est certaine—QUAND est incertain. Aujourd'hui vous pouvez passer l'examen médical—DEMAIN il sera trop tard.
4. PARCE QUE votre police est un montant comptant en argent que vos créanciers ne peuvent saisir—si vous en avez à votre mort—une somme qui un désastre financier ne peut pas ôter à votre famille.

Quand devez-vous vous assurer?

1. AUJOURD'HUI alors que vous avez la vie et la santé; demain vous n'avez peut-être ni l'un ni l'autre; les décès sont toujours dans l'air.
2. AUJOURD'HUI une police vous coûtera moins que plus tard. Soyez sages et assurez votre vie comme mesure de prévoyance pour vos vieux jours.
3. AUJOURD'HUI car dans un temps de dépression financière plusieurs ont trouvé que leurs polices étaient le seul endroit où ils pouvaient emprunter pour rencontrer des besoins pressants.
4. AUJOURD'HUI est le temps d'agir; si vous ne faites pas d'économies, quand allez-vous commencer? Rappelez-vous que remettre au devoir présent peut être fatal à vos meilleurs intérêts.

Où vous assurer?

Dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

PARCE QUE cette compagnie a toujours remporté les plus grands succès.

PARCE QUE cette compagnie n'a pas de supérieure dans le montant des dividendes qu'elle paie à ses assurés.

PARCE QUE cette compagnie n'a pas d'actionnaires qui mangent une partie de ses revenus.

PARCE QUE ses réclamations et cas de mort sont payés promptement.

PARCE QUE c'est une compagnie canadienne qui ne fait pas d'affaires dans aucun pays étranger; qui fait un choix judicieux de ses risques, et qui est reconnue pour ses méthodes saines d'administration.

PARCE QU'ELLE assure les hommes et les femmes; les deux sexes ont les mêmes avantages; justice égale pour tous.

PARCE QU'ELLE ne fait pas de restriction relativement à l'occupation, la résidence ou les voyages des assurés.

PARCE QUE ses fonds sont déposés dans des banques canadiennes seulement et que depuis 40 ans elle n'a pas perdu une seule piastre des placements qu'elle a faits.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, assurez-vous dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.